



*en Meuse*

*Fleurissez-vous la vie,  
Embellissez-vous la vie,  
Paysagez-vous la vie.*

**Concours Départemental  
d'Aménagement  
et de Fleurissement**

**Comité Départemental  
du Tourisme**

**Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de  
l'Environnement**



**L'** évolution des activités agricoles, industrielles, les mouvements de population transforment notre paysage, nos villages et nos villes.

Si ces transformations sont inévitables, certaines caractéristiques propres à l'identité de notre région doivent subsister et être mises en valeur (petit patrimoine, habitat traditionnel...). Parallèlement, l'intégration des constructions nouvelles doit être favorisée.

Le fleurissement joue certes un grand rôle en la matière, toutefois, il n'est pas une fin mais seulement la touche finale de tout aménagement issu d'une véritable réflexion.

Au travers du Concours Départemental d'Aménagement et de Fleurissement qui s'inscrit dans le cadre du nouveau Concours National de Fleurissement, nous souhaitons encourager les initiatives communales et individuelles en matière de valorisation du cadre de vie et surtout mettre en évidence les aménagements exemplaires tant sur le plan de la conception que de la réalisation.

Aussi, afin que chacun puisse entreprendre une démarche qui soit en cohérence avec les spécificités meusiennes voire lorraines, nous avons élaboré le présent guide de façon à ce que vous y trouviez tous les conseils utiles de base.

Et puis, n'oublions pas, préserver la qualité de notre cadre de vie, c'est assurer le bien être de chacun et un accueil de qualité au visiteur.

Bonne chance à tous !

Rémi HERMENT  
Président du Conseil Général



Yvon VANNEROT  
Président du C.D.T.



André DROITCOURT  
Président du C.A.U.E



**L'EST**  
**RÉPUBLICAIN**



# en Meuse...

*Fleurissez-vous la vie,  
Embellissez-vous la vie,  
Paysagez-vous la vie.*

Posez une fleur sur votre fenêtre comme un sourire offert au passant.

Soignez votre cadre de vie pour lui donner les couleurs du temps.

Dessinez votre paysage afin qu'il vous ressemble.

Osez suivre le jardinier quand il associe les teintes et met en scène les fleurs.

Ayez l'ambition du paysagiste qui imagine et imagine encore pour la maîtrise harmonieuse de nos cadres de vie.

Pour ce parcours du jardinier,  
pour cette initiation du paysagiste,  
laissez-vous guider.

Fleur après fleur, vous vous offrirez des moments de découverte et partagerez des passions.

***Afin d'optimiser vos chances pour le concours de fleurissement suivez les encouragements des membres du jury.***

- *Cherchez à orchestrer l'harmonie générale qui place vos travaux d'aménagement dans la dépendance de leur environnement.*
- **Globalisez vos actions.** *Abandonnez le ponctuel ou l'anecdotique pour intégrer au projet des arguments complémentaires : le mobilier, les teintes, les lumières ...*
- *Epurez vos choix pour établir votre projet selon **des formes simples, claires** que vous organiserez dans le respect d'harmonieuses proportions.*
- **Valorisez les références locales et meusiennes,** *gardez-vous de tout exotisme déplacé.*
- **Suivez les bonnes règles de mise en œuvre** *pour parachever votre travail d'embellissement : choix des floraisons, soin de la qualité d'exécution, régularité des entretiens ...*



Této W.





# La Meuse en Harmonie avec elle-même

**L'**harmonie générale traduit la qualité des liens entre une opération et son environnement. A l'observation de quatre places de village illustrant des situations contrastées, on remarque que l'harmonie naît de la prise en compte des éléments qui marquent le site. L'aménagement réussi est celui qui adhère au site dans lequel il se trouve. Ainsi, on n'embellit pas de la même façon à Bar le Duc ou à Barbison, à Verdun, ou à Veracruz.



*Pour ce village montagnard, les chalets s'écartent pour ouvrir la vue vers les sommets.*

*Le bâti tout en hauteur s'adapte au relief.*

*Les faibles espaces disponibles obligent la concentration des fleurs sur les balcons.*

*L'eau omniprésente dans le site est aussi le point d'intérêt central de la place.*



*L'architecture typique et colorée de cette place portugaise suffit à animer les lieux.*

*Pour exister, face aux peintures vives des maisons, les bancs se sont parés d'une couleur très vive.*

*Le végétal est limité à sa plus simple expression mais il est typique de l'endroit.*



*La convivialité de l'endroit est dominante pour cette place du pays où les gens vivent dehors.*

*Elle est chaleureuse grâce à l'équilibre du minéral et du végétal.*

*L'uniformité de traitement du sol met en valeur les périphéries plantées.*



*Cette place meusienne porte la marque de son terroir par l'usage de la pierre locale.*

*La sobriété de traitement s'adapte au village rural.*

*La sculpture centrale est une référence au passé.*

*Les fleurs, même très ponctuelles, trouvent leur force dans le choix d'une seule teinte.*



# ***Pour que la Meuse ressemble à la Meuse***

Pour mettre en scène l'harmonie générale dans le département, il faut conjuguer son action avec les points forts qui donnent à la Meuse son caractère.

***La Meuse, entre autres richesses, se reconnaît à :***

- *de grands espaces agricoles,*
- *de vastes étendues forestières,*
- *un urbanisme souvent construit sur le principe de l'usoir,*
- *une tradition des arbres palissés sur les façades des maisons rurales,*
- *l'eau présente dans les villages sous forme de fontaines, lavoirs ou autres abreuvoirs.*



*Chaque fois que l'on met en valeur l'un de ces éléments, on améliore la prise en compte de l'environnement meusien.*

## ***Le cas des Usoirs***

***L'attention portée au traitement des usoirs est une bonne façon de valoriser cette identité meusienne.***

L'usoir correspond à une surlargeur du « trottoir » devant l'alignement des façades de maisons. C'est un espace public investi par les riverains et à usages collectifs.



*Les plantations sont regroupées le long des façades pour maintenir ouvert l'espace public.*



*L'usoir donne du recul qui met en valeur les alignements de façade. Le bord de chaussée est dégagé de toute végétation.*



*Des usoirs enherbés développent ces atmosphères attachantes de villages où il fait bon vivre.*





# Les Jardiniers dans une intervention globale

*Le souci d'embellissement ne peut se limiter à une simple intervention en fleurissement.*

**L'**opération la plus pertinente se recon-  
naît à l'art de faire jouer ensemble les  
plantations, les couleurs, le mobilier,  
l'éclairage, les références historiques ...



*Une fontaine en eau est une contribution déterminante à la qualité de l'embellissement.*



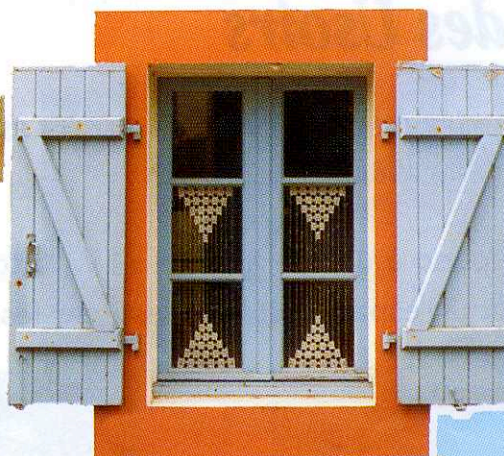
*Un banc confortable, installé dans la végétation, orienté vers des vues privilégiées, devient une véritable invitation à s'asseoir.*



*Bien choisi, le matériel d'éclairage a aussi des vertus décoratives. Les illuminations révèlent des détails qui échappent le jour.*



*Quelques fleurs qui entourent un calvaire assurent une valorisation du petit patrimoine.*



*La teinte des menuiseries ou autres éléments peints complètent l'intervention d'embellissement en lui conférant toute sa personnalité.*

*La qualité d'un espace s'exprime aussi au travers de la vie et de l'animation qu'il porte et qu'il encourage.*





# *L'intervention doit répartir ses efforts avec équilibre*

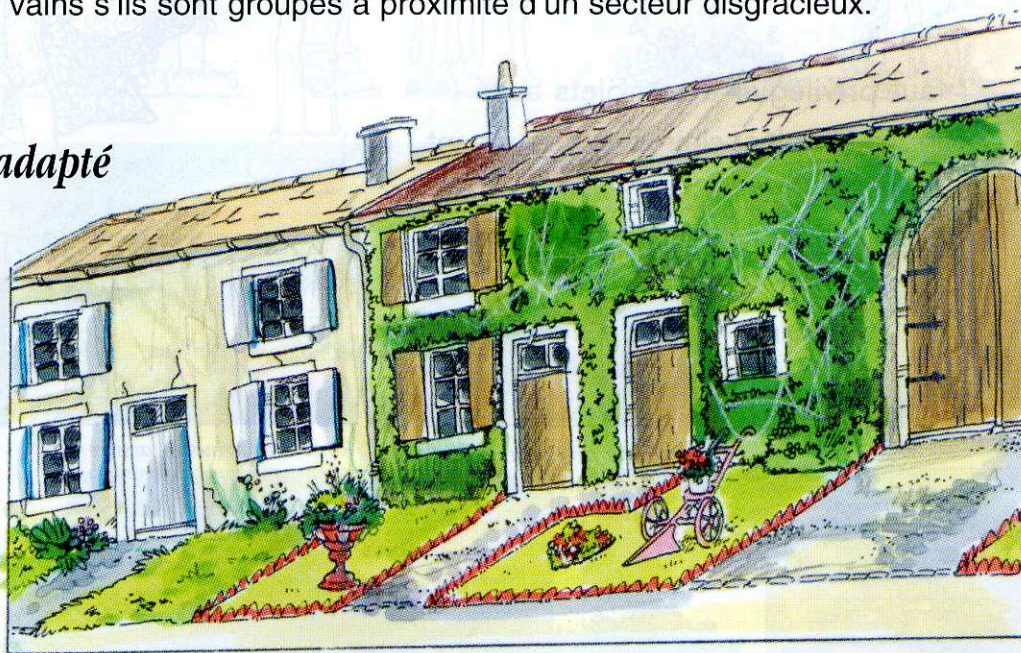
*Il est préférable d'intervenir peu mais au bon endroit.*

Le bon endroit c'est celui qui est le plus visible.

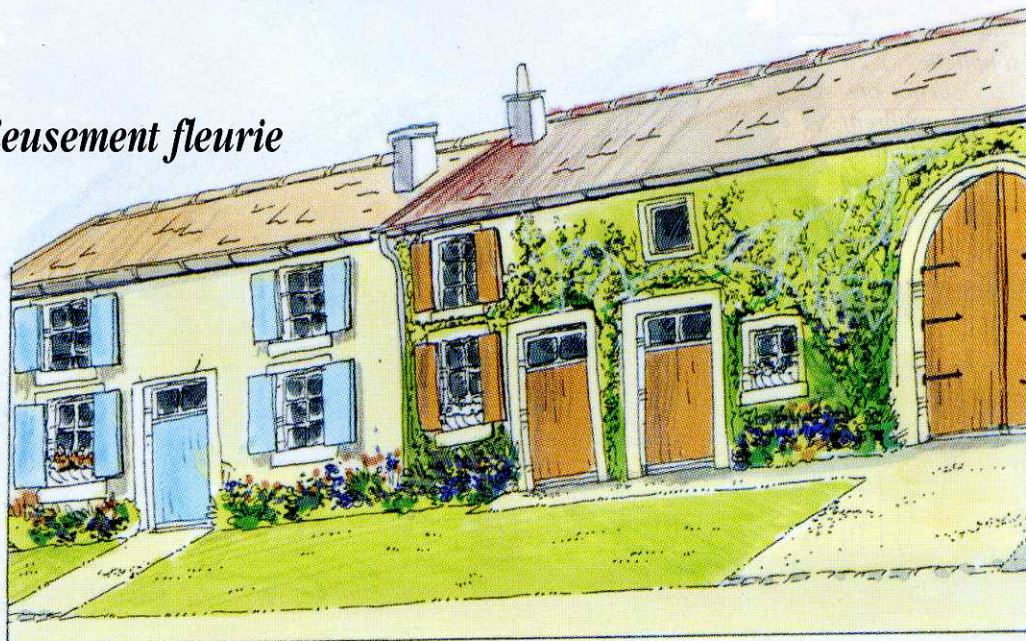
*Il est préférable d'intervenir de façon répartie et équilibrée plutôt qu'exagérément concentré.*

Tous les efforts sont vains s'ils sont groupés à proximité d'un secteur disgracieux.

*Fleurissement inadapté*



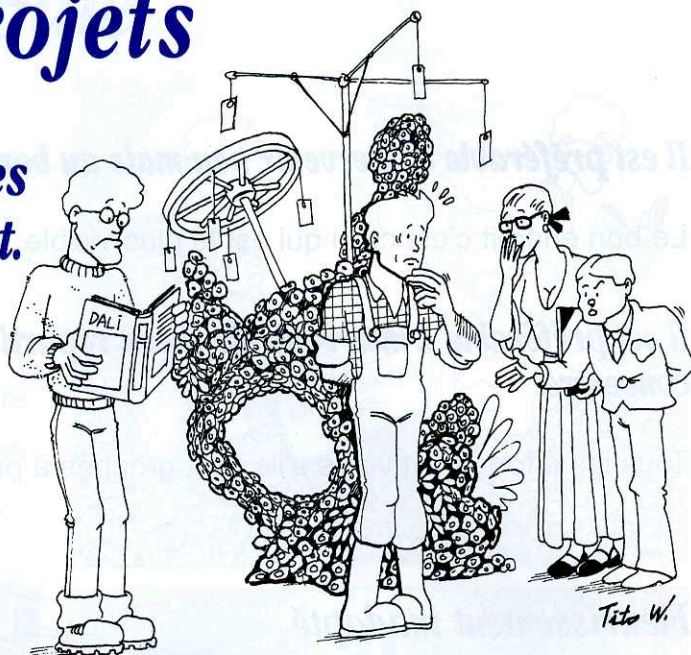
*Façade harmonieusement fleurie*





# Pour vous simplifier la Vie, simplifiez les Projets

*La complexité des formes et des couleurs nuit souvent au projet. A vouloir trop en dire ou trop en faire, le projet s'alourdit et perd de sa fraîcheur.*



**I**l faut privilégier des projets aux formes simples, claires, qui reposent sur de bonnes proportions.



*Une allée simple, bordée de gazon est ici une formule adaptée.*



*La bonne proportion exprime l'harmonie trouvée entre un espace - sa fonction - et son site.*



*Rosiers et arbustes assurent une délimitation simple pour une aire de jeux.*



*Une haie champêtre et une signalisation adaptée servent de référence aux projets en milieu rural.*



*La simplicité, c'est aussi ces chênes préservés qui ombrent l'aire de stationnement sans fioriture inutile.*

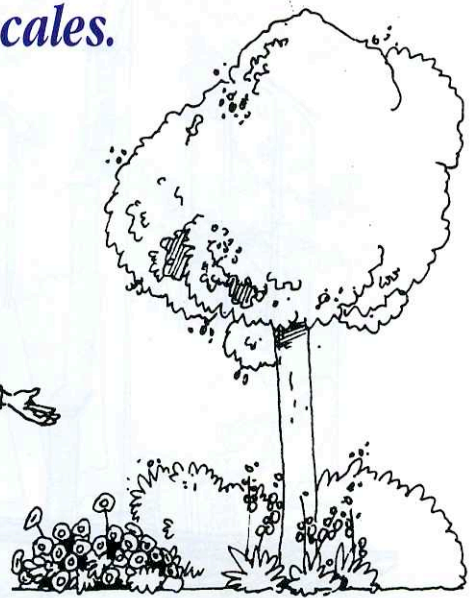
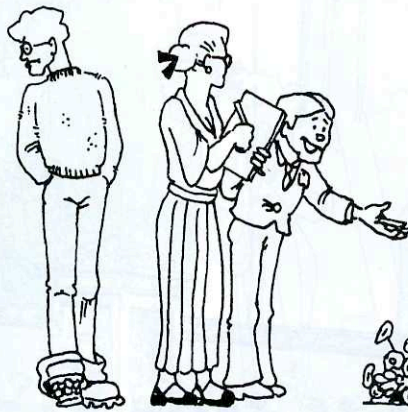
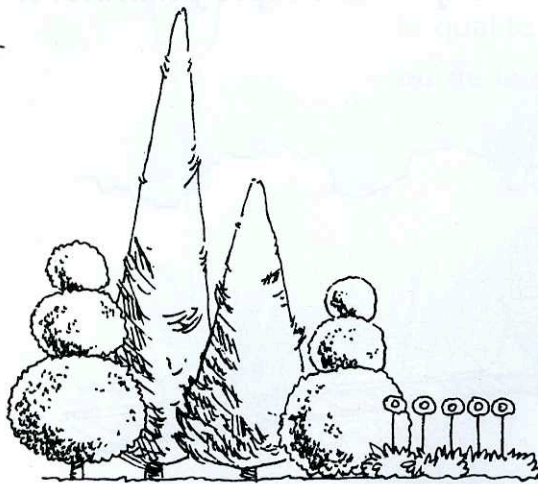


*S'il ne faut faire qu'une seule chose c'est une chose simple : plantons un arbre et reposons-nous sous son ombre protectrice.*



# Privilégiez les Atouts locaux

*C'est aussi privilégier les plantes locales.*



## Exemples d'essences recommandées

### ARBRES

Erables, Frênes, Chênes,  
Marronniers, Charmes,  
Aulnes et Bouleaux,  
Arbres fruitiers,...

### ARBUSTES

Noisetiers et Cornouillers  
Aubépine et Sureaux  
Cytises et Genêts  
Viornes et Lilas  
Seringats et Spirées  
Corètes et Buddleias  
Weigelias et Symphorines,...

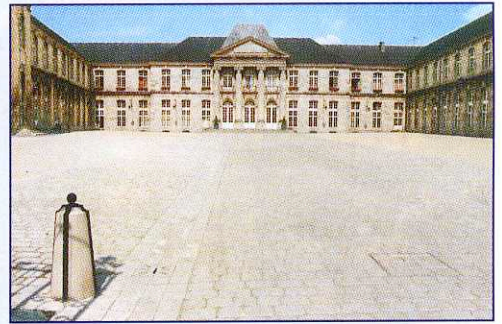
## Privilégier les matériaux et atouts locaux, cela signifie :



Restaurer  
les nom-  
breuses  
fon-  
taines...



Préserver, replanter les fruitiers palissés .

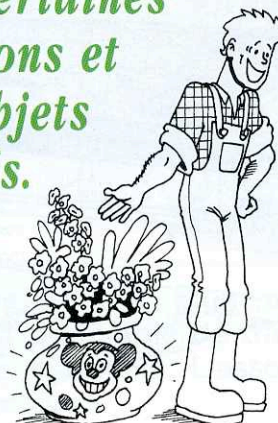


Utiliser des matériaux naturels comme la pierre.



Valoriser lavoirs et geyoirs.

**Bannir certaines  
décorations et  
autres objets  
inadaptés.**



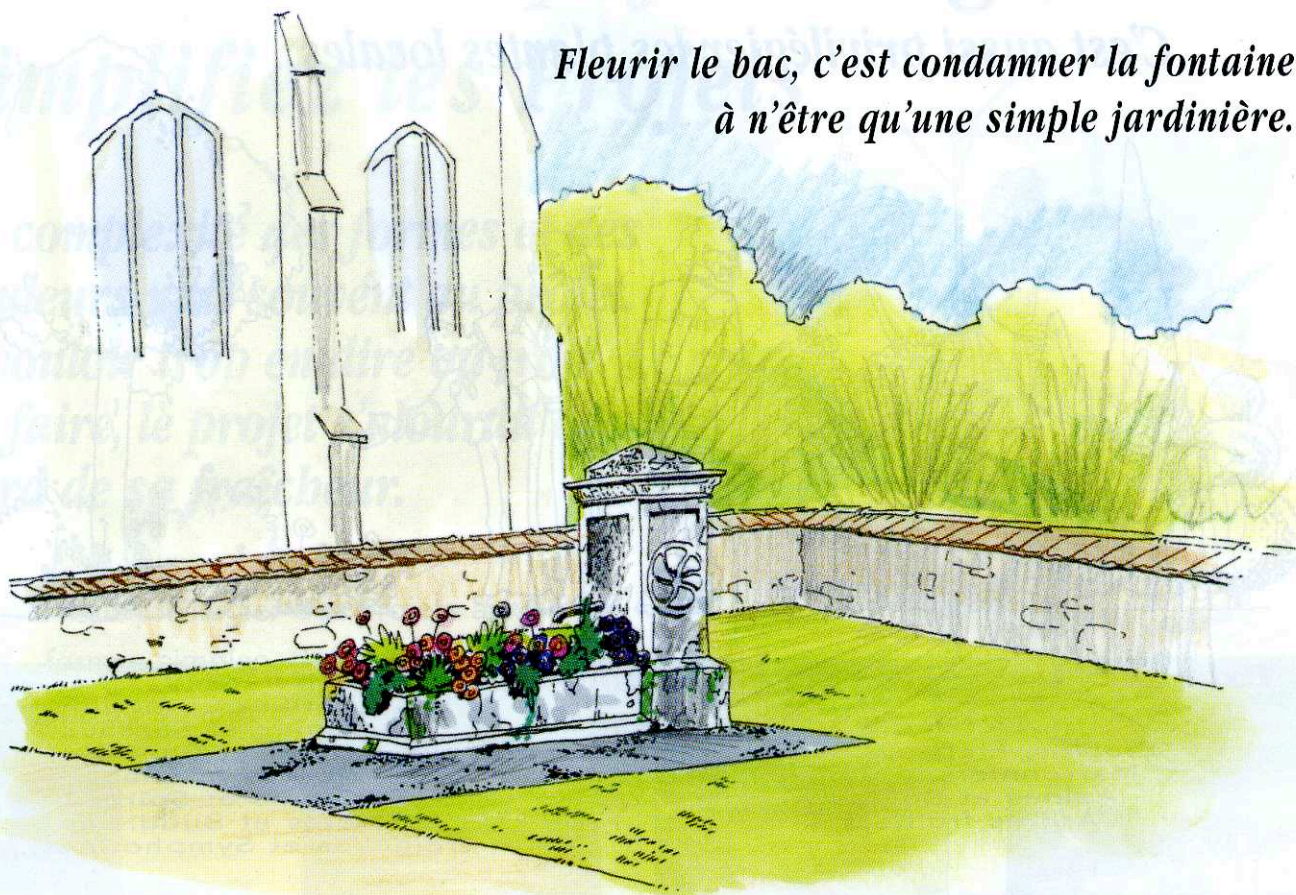
Toto W.



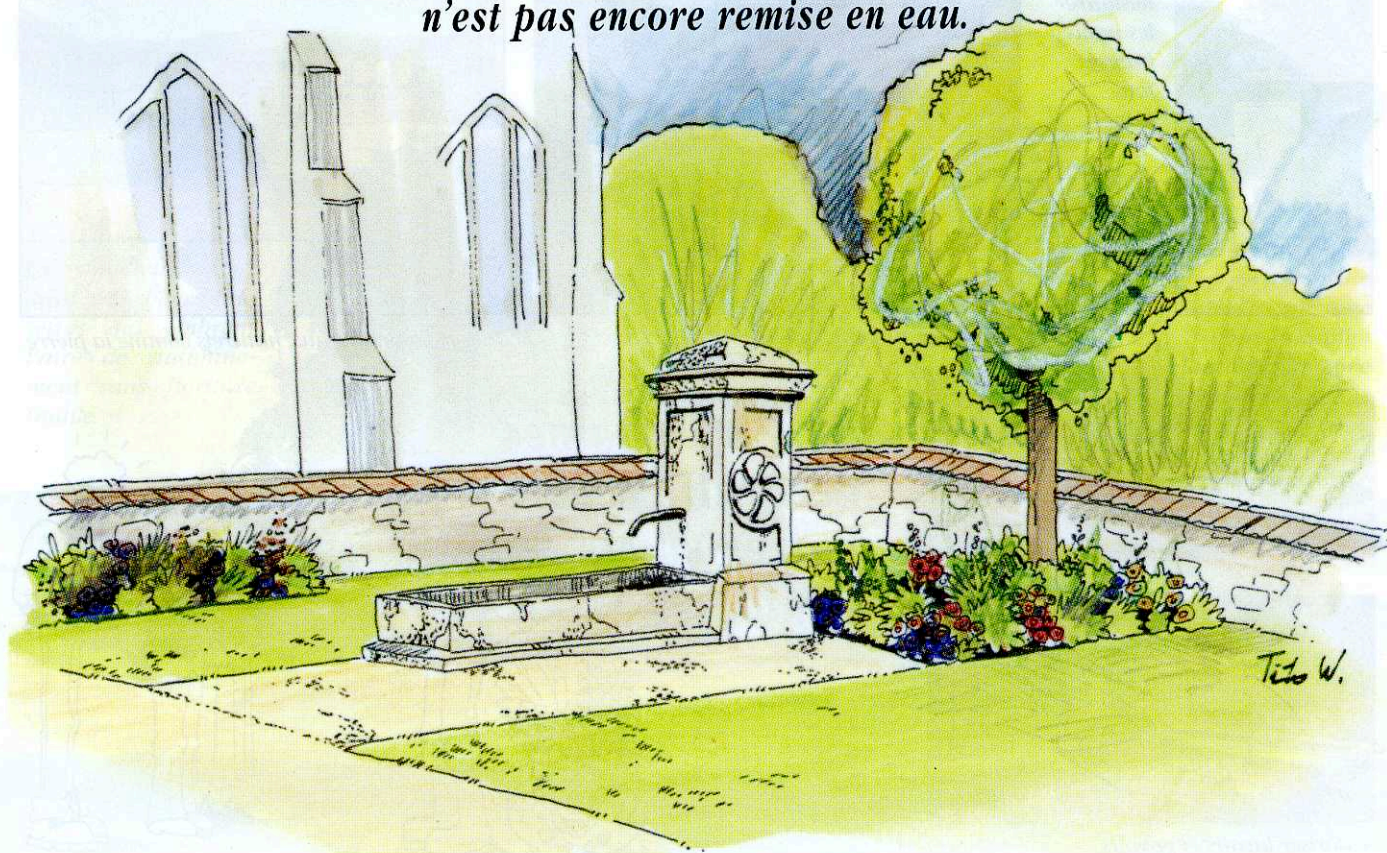


## *A propos des Fontaines fleuries...*

*Fleurir le bac, c'est condamner la fontaine à n'être qu'une simple jardinière.*



*Fleurir ses abords, c'est «accompagner» et valoriser la fontaine même si elle n'est pas encore remise en eau.*





# Des Bonnes Règles de mise en œuvre



Quelles actions valorisent encore davantage la qualité du village ou de la maison ?

## Attention au mélange de couleurs !

L'emploi en mélange d'un trop grand nombre de couleurs entraîne une confusion, une "agressivité" liée à la proximité de teintes mal assorties.

C'est ainsi que certaines associations sont à proscrire : rouge et jaune, rouge et violet, orange et violet.

Harmonie des teintes, variété des formes, diversité végétale sont autant d'éléments à mettre en œuvre pour la qualité des massifs fleuris.



Les traditionnels massifs de fleurs annuelles (oeillets d'Inde, etc.)...



...doivent s'ouvrir à d'autres alternatives, telles l'usage d'arbustes à fleurs et de plantes vivaces.



Dans le cas d'un assortiment de teintes, il est préférable de travailler avec 2 ou 3 couleurs maximum. L'association ne doit pas être agressive.





# Exemples de combinaisons réussies :

rose/bleu, bleu/jaune,  
jaune/orange, rose/rouge.

Il est souvent préférable de donner une proportion plus importante à l'une des deux couleurs

(ex : 1/3 de rouge, 2/3 de rose).



Le blanc, et le gris d'une manière plus discrète, sont toujours très lumineux. Ils isolent efficacement les taches de différentes couleurs. Blanc et gris s'associent à tous les coloris.



L'utilisation de fleurs vivaces et arbustes variés offre davantage de force, de variété et de pérennité au «fleurissement» que les plantations annuelles.



**A ces règles de mise en oeuvre,  
il convient d'ajouter la nécessité d'une grande rigueur de l'entretien.**





# Les Paillages : des Techniques pour faciliter l'entretien

## De quoi s'agit-il ?

**L**e paillage est une "couverture" placée au pied de la plante qui vise essentiellement à :

- éviter les désherbages fastidieux,
- supprimer la concurrence de la végétation au pied des plants,
- réduire l'évaporation d'eau pour la mobiliser au bénéfice de la plante.

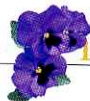
## Ces techniques :

- favorisent la reprise des plantes,
- accélèrent leur croissance,
- limitent considérablement les travaux d'entretien.



Pour les massifs arbustifs et floraux, le paillage d'écorces de pin broyées assure une bonne couverture de finition.

Pour plantations de masse : Haies vives, talus..., préférer les paillages de film plastique ou de bâches de plastique tissé. Ils se déroulent sur sols préparés.





# Participation de la Population

**L**e jardin privé et l'initiative individuelle participent à la qualité paysagère du village et sont eux aussi, gage de réussite.

Chaque fois que la population est associée à un projet d'embellissement, elle lui donne une portée encore plus intéressante.



*Cette maison est abandonnée, mais son fleurissement est pris en charge par des volontaires de la commune : un exemple à suivre parmi bien d'autres...*





# *S'inscrire au concours départemental d'aménagement et de fleurissement 1997 et suivre les conseils du présent guide, c'est mettre toutes les chances de votre côté pour gagner l'un des lots suivants:*

- *Un arbre gros sujet, transplanté*
- *Une visite collective sur un site reconnu pour la qualité de son fleurissement*
- *Un bon d'achat d'une valeur de 1500F chez un horticulteur Meusien \**

\* LES JARDINS DU SOUBY (HAN-SUR-MEUSE) - FLORIVORE (RONVAUX) - DYPA LUCIEN (VAUCOULEURS) - SCHÄFFNER JACQUES (ST MIHIEL) - LEMOY CHRISTIAN (VERDUN) - SODIPLANTE SARL (HAUDAINVILLE) - SARL PAYSAGES 55 (SPADA) - TRICHOT ALAIN (TREMONT SUR SAULX) - DESCHAMPS FRANCK (AMEL SUR L'ETANG) - POINSIGNON PATRICK (BUXERULLES) - OPTEL ANDRE (CLERMONT EN ARGONNE) - MEUSE PAYSAGES (FAINS-VEEL) - SODIPLANTE ESPACES VERTS (HAUDAINVILLE) - POINSIGNON JEAN LOUIS (FAINS-VEEL) - LOMBARD (VERDUN) - JARDINERIE DES PRAIRIES (LIGNY EN BARROIS)

- *Un abonnement au magazine "Détente Jardin" offert par le Crédit Agricole*

## *Extrait du règlement*



### ARTICLE I - PRINCIPE DE BASE

Le « Concours Départemental d'Aménagement et de Fleurissement » s'inscrit dans le cadre défini par le Comité National Pour le Fleurissement de la France.

### ARTICLE II - LES CANDIDATS

Ce concours s'adresse :

- aux communes adhérant à une démarche de Développement Local ou signataires d'un Contrat de Ville.
- aux particuliers résidant dans ces communes.

Sont hors concours :

- les communes ayant déjà une distinction régionale ou nationale,
- pendant 3 ans, les particuliers qui ont obtenu un premier prix.

### ARTICLE III - LES CATEGORIES

Les participants pourront concourir dans l'une des catégories suivantes :

Communes :

- catégorie 1 : Communes de 1 à 500 habitants,
- catégorie 2 : Communes de 501 à 1 500 habitants,
- catégorie 3 : Communes de 1 501 à 5 000 habitants,
- catégorie 4 : Communes de plus de 5 000 habitants.

Maisons d'habitation,

Fermes,

Commerces et locaux artisanaux.

### ARTICLE IV - MODALITES D'INSCRIPTION

Les communes désirant s'inscrire au concours doivent remettre leur dossier d'inscription à leur structure intercommunale à vocation Développement Local, pour le **9 juin 1997**. Tout dossier adressé après cette date ne pourra être pris en considération.

Le dossier comprendra notamment les documents suivants :

- l'imprimé d'inscription,
- une note présentant la démarche et les aménagements réalisés,
- des photographies de la commune présentant les aménagements spécifiques,
- un plan de situation localisant les aménagements pour les communes de + 1 500 habitants.

Les propriétaires, agriculteurs, commerçants ou autres entités souhaitant participer au concours doivent s'inscrire auprès de leur mairie pour le **5 juin 1997**. Les municipalités doivent transmettre ces inscriptions à leur structure intercommunale de rattachement pour le **9 juin 1997**.

La structure intercommunale transmettra ensuite l'ensemble des candidatures au Comité Départemental du Tourisme pour le **16 juin 1997**.

### ARTICLE V - CRITERES DE NOTATION

Harmonie générale : Comment les travaux d'aménagement, d'embellissement et de fleurissement s'intègrent-ils à leur environnement ?

Globalité des actions : L'aménagement réalisé utilise-t-il des arguments complémentaires au simple fleurissement pour améliorer le cadre de vie ? (mobilier, éclairage, couleur des peintures...)

Simplicité des réalisations : La réalisation s'exprime-t-elle dans des formes simples, claires et selon de bonnes proportions ?

Références locales : L'aménagement valorise-t-il les atouts locaux ? Met-il en oeuvre des matériaux et des végétaux régionaux ?

Règles et qualité de mise en oeuvre :

La qualité du fleurissement est-elle assurée dans le choix des fleurs, la répartition et la mise en forme des couleurs...?

L'opération présente-t-elle une bonne qualité d'entretien ?

L'aménagement témoigne-t-il d'une bonne participation de la population ?

**Pour tout renseignement complémentaire : Comité Départemental du Tourisme**

Hôtel du Département  
55012 BAR LE DUC Cedex  
Tel : 03 29 45 78 40 Fax : 03 29 45 78 45

**C.A.U.E**

Hôtel du Département  
55012 BAR LE DUC Cedex  
Tel : 03 29 45 77 68 Fax : 03 29 45 77 69